



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

en réponse aux motions de M. Pierre Hainard, de Mme Eva Fernandez Aeberhard et M. Francis Portner concernant respectivement « Le sport populaire de rue », « l'aide et le soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens » et « la mise en place d'une politique des sports »

(du 24 mai 2006)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le 11 décembre 1995, M. Pierre Hainard et 2 cosignataires déposaient une motion « Le sport populaire de rue ».

Le 31 octobre 2000, Mme Eva Fernandez Aeberhard et 4 cosignataires déposaient une motion concernant « l'aide et le soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens ».

En date du 18 décembre 2000, M. Francis Portner, soutenu par 6 cosignataires, déposait une motion relative à « la mise en place d'une politique des sports ».

Les textes étaient les suivants :

Motion Pierre Hainard (amendée):

Le sport populaire, dit de quartier, mérite aussi, comme le sport de haut niveau, toute notre attention : il doit être soutenu, d'autant plus qu'il est un moyen éprouvé et efficace contre le désœuvrement et un antidote certain contre l'attrait de la drogue.

Le Conseil communal est prié d'étudier la création d'emplacements pour la pratique du sport des jeunes dans les quartiers de notre ville, en particulier la pratique du street-ball (basket-ball des quartiers !), du football et du hockey sur terrain; ces sports pouvant se pratiquer sur des emplacements réduits au centre des quartiers.

Le Conseil communal est prié également de remettre en état les places de sport de quartier qu'il a fait démonter (comme celle des Arêtes) afin que les jeunes puissent de nouveau pratiquer le basket, le tennis et le foot ce printemps. L'utilisation de ces places de sport se terminant à 22h par une extinction automatique de l'éclairage, toute contestation concernant le bruit n'a aucun sens.

~~*Le Conseil communal est prié également de remettre en état les places de sport de quartier qu'il a fait démonter (comme celle des Arêtes) afin que les jeunes puissent de nouveau pratiquer le basket, le tennis et le foot ce printemps. L'utilisation de ces places de sport se terminant à 22h par une extinction automatique de l'éclairage, toute contestation concernant le bruit n'a aucun sens.*~~

Amendement : Cette motion a été amendée par M. Hainard, par la suppression du dernier paragraphe.

Motion Eva Fernandez Aeberhard (amendée):

Aide et soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens.

Une ville où il fait bon vivre, slogan mis à part, c'est aussi une ville où il se passe souvent quelque chose, une ville où il y a du choix en matière de loisirs, de culture et de sport. Bien souvent, lorsque nous regardons l'agenda proposé dans la presse, nous constatons une floraison d'activités proposées par les diverses associations culturelles ou sportives de la ville. Certaines sont presque une tradition, d'autres, par leur nouveauté, démontrent un dynamisme et un engagement citoyen digne d'être soutenu.

Or on le sait, les organisateurs de nouvelles activités sont parfois freinés dans leur élan, voir même découragés jusqu'à l'abandon du projet par leur méconnaissance des structures administratives de la ville.

*Afin d'éviter cet obstacle et rendre plus aisé la mise sur pied de telles manifestations, nous proposons que le Conseil communal édite ~~une brochure qui présente la liste~~ **un listing sur Internet** des personnes et des administrations concernées par l'organisation de telles activités. ~~Cette brochure~~ **Ce listing** donnerait les coordonnées ainsi que les compétences de chaque personne par rapport à ces questions.*

Il pourrait être largement disponible par exemple à la chancellerie, auprès du délégué culturel, de l'Office des Sports, à l'office du tourisme et sur le futur site Internet de la ville.

*Parallèlement à la réalisation de **ce listing sur Internet** ~~la brochure~~, il serait indispensable de préparer les personnes citées à leur nouvelle tâche de conseil auprès des citoyens/nes et des associations.*

Amendement : Cette motion a été amendée suite à une demande de M. Nicolas Rohrbach. Le mot « brochure » est remplacé par « listing sur Internet ».

Motion Francis Portner :

Le Conseil communal est chargé de réfléchir sur la problématique d'une politique des sports en ville de La Chaux-de-Fonds. Cette politique serait basée sur un bon équilibre entre le sport de masse et le sport de haut niveau. Elle pourrait se faire sur des critères bien définis, elle viserait des objectifs précis et réalistes. Une concertation avec le secteur privé s'investissant dans le sponsoring pourrait s'établir et être fructueuse. Il s'agirait de mettre en place une politique des sports à tous les niveaux : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Dans la séance du 18 février 1997, la motion Pierre Hainard amendée est acceptée par 35 voix sans opposition. Dans la séance du 21 février 2002, la motion de M. Francis Portner est adoptée par le Conseil général par 33 voix sans opposition. Au cours de cette même séance, la motion amendée de Mme Eva Fernandez Aeberhard est adoptée par le Conseil général par 32 voix sans opposition.

Mandat confié à la Commission des sports

Dans le courant du printemps 2003 l'Office des Sports élabore un premier projet de rapport en réponse à la motion Francis Portner. Après en avoir débattu, le Conseil communal décide, d'une part, d'associer la Commission des sports à cette réflexion d'ensemble sur la politique des sports dans notre Ville, et, d'autre part, souhaite que d'autres motions qui concernent les sports et qui n'ont pas encore reçu de réponse soient traitées également dans ce cadre général. Les membres de la Commission, que nous remercions pour leur travail et leur engagement, se mettent donc à l'ouvrage conjointement avec l'Office des Sports et produisent un nouveau rapport. Ce dernier n'ayant pu être traité avant le changement de législature à fin juin 2004, la nouvelle responsable du dicastère reprend le dossier. Elle souhaite prendre le temps nécessaire à la réflexion et discute avec la Commission de certaines orientations, dont la plupart sont nouvelles, par rapport aux versions antérieures. Là encore le dossier n'a pu aboutir. Au 1^{er} janvier 2006, nouveau changement à la tête du dicastère. Lors de la première séance de la Commission présidée par le nouveau Conseiller communal en charge, celui-ci a clairement exprimé le souhait de pouvoir faire aboutir ce rapport rapidement. D'une part, parce que certains commencent à craindre un enlisement du dossier, et, d'autre part, parce que le Conseil communal a la volonté de présenter à votre Autorité, dans une période la plus courte possible, trois rapports présentant des liens importants. Il s'agit en l'occurrence du présent document, du Rapport sur la politique globale de la jeunesse et du Rapport en réponse à la motion sur les places de jeux.

Malheureusement, à force d'allers et retours entre le Conseil communal, la Commission, les responsables successifs du dicastère et l'Office des Sports, le corps même du rapport finit par être tiraillé entre des demandes de plus en plus nombreuses, qui couvrent parfois des secteurs allant bien au-delà des compétences d'un Office des Sports, et qui de surcroît sont parfois contradictoires.

Ne pouvant pas valider dans leur ensemble toutes les propositions, suggestions, perspectives ou idées figurant dans le rapport de la Commission, et afin de sortir de la quadrature du cercle avec la volonté de faire avancer ce dossier, le Conseil communal décide alors, en conformité avec l'article 43 du Règlement général (rapports et propositions des commissions), de vous soumettre le dossier. Pour mémoire nous reproduisons ci-dessous cet article.

- **Art. 43 du RG**

1. Les rapports des commissions sont présentés par écrit et accompagnés de propositions s'il y a lieu.
2. Le Conseil communal peut se déterminer par écrit au sujet des rapports émanant des commissions. Dans ce cas, les deux rapports sont présentés lors de la même séance.
3. Avec l'accord d'une commission, son ou sa président-e peut informer le Conseil général de l'état de ses travaux.

En conséquence, le Conseil communal soumet à votre Autorité le présent Rapport, ainsi que le document élaboré par la Commission des sports avec l'appui et la collaboration de l'Office des Sports. Ces rapports évoquent les pistes qui devront permettre la mise en place d'une politique sportive future en relation avec les orientations prises en la matière au niveau cantonal et fédéral.

Axes prioritaires et intentions du Conseil communal

D'entrée de cause, le Conseil communal tient à réaffirmer l'importance qu'il accorde à la place du sport dans la vie de la cité et la ferme volonté qui est la sienne de concrétiser dans la durée les intentions qu'il a fixées dans le programme de législature 2004-2008, adopté par votre Autorité le 21 mars 2005. Compte tenu des propositions de la Commission et des options définies dans le programme de législature, le Conseil communal estime qu'en priorité se sont les orientations suivantes qui doivent être prises :

- Notre région et notre ville doivent être valorisées comme site propice à l'exercice du sport et plus particulièrement du sport vert, bien que le terme ne semble pas entièrement approprié pour l'hiver, en particulier dans le cadre de la pratique du ski de fond ou de la randonnée en raquettes. Une complémentarité entre pratique

populaire et sport de compétition peut se mettre en place dans une dynamique profitable à tous. Dans cette perspective, il convient de porter une attention toute particulière à l'éventualité d'accueillir TriSuisse, ou d'autres fédérations sportives, sur notre territoire.

- Afin de créer ou d'exploiter les conditions-cadres nécessaires à l'accueil éventuel de TriSuisse, ou d'autres fédérations sportives, il y a lieu d'étudier tout particulièrement le concept sport-études et la mise à disposition d'une « maison du triathlon ».
- La pratique sportive doit être favorisée au sein de toutes les catégories de la population. Pour ce faire, il y a lieu de trouver des accords avec les clubs, afin que ces derniers, en contre-partie du soutien de la collectivité publique, intègrent dans leurs préoccupations des publics cibles, tels que les enfants en âge de scolarité, dans le cadre de l'accueil extrascolaire, les plus de 40 ans et les aînés.
- Soutenir un nombre restreint de manifestations d'envergure nationale ou internationale (en principe une par année) et en tirer le maximum de profit en terme d'image et de notoriété. Ces actions sont destinées à faire connaître la région à un large public et à l'inciter à y revenir pour en découvrir toutes les richesses.
- Définir avec la Commission des sports, les clubs et les associations une nouvelle politique de subventionnement qui prenne en compte certains critères, en particulier les aspects qui induisent des retombées directes ou indirectes pour la population au sens d'un service au public.

Sur le plan des infrastructures, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes avant d'envisager des constructions nouvelles.

La problématique du manque chronique de halles de gymnastique pour les écoles en tant que telle fera l'objet d'un dossier séparé. Votre Autorité avait déjà été saisie de cette question lors de la discussion à propos de deux crédits d'étude et du plan spécial pour la double halle projetée au sud de l'usine électrique Numa-Droz (halles Volta) ainsi que celle prévue pour le CIFOM au sud du Bois du Petit Château. Cependant, compte tenu de la situation des finances cantonales et communales, des discussions sont actuellement menées, afin d'étudier la possibilité de ne réaliser qu'un seul projet, à savoir la double halle Volta, qui serait mise à disposition des uns et des autres.

Plus concrètement, en ce qui concerne la remise à niveau des infrastructures existantes, le Conseil communal entend agir dans les domaines suivants :

- Réhabilitation des bâtiments de la piscine et de la patinoire des Mélèzes. Un crédit d'étude de CHF 100'000.-- figure dans la liste des crédits spéciaux pour 2006. La Commission des sports a d'ores et déjà été consultée à ce propos et a donc pu participer à la définition du mandat qui sera donné. Ce dernier doit encore être affiné avant d'être à nouveau passé en Commission. Relevons également au passage que les travaux relatifs au changement des compresseurs et à la réfection de la dalle sont en cours à la patinoire.
- Réhabilitation du Stade de la Charrière. Des discussions sont actuellement en cours avec le FCC et un groupe d'investisseurs mais il n'existe pas encore assez d'éléments concrets permettant d'informer votre Autorité dans le détail. A ce stade, seule une Convention qui définit les intentions et les attentes des deux partenaires a été signée entre la Ville et le FCC. D'autre part, et suite à une rencontre récente entre le comité du FCC et le Conseil communal, la question d'une rénovation de la buvette est en cours d'étude.
- Plusieurs terrains de football synthétiques sont en mauvais état. Ces prochaines années des investissements devront être consentis, notamment sur celui des Forges (en est du collège) mais également sur celui du Stade de la Charrière et celui du collège de la Charrière.
- En ce qui concerne les vestiaires, outre ceux du complexe des Mélèzes, et l'entretien et la réfection habituelle, les vestiaires du terrain des Forges devront être agrandis et restaurés.
- Le projet d'un centre à usage polyvalent (culturel et sportif) devra faire l'objet d'une réflexion séparée. Pour l'aspect sportif, il s'agirait d'installer dans ce volume un certain nombre d'activités « fun » dont une liste non exhaustive figure dans le rapport de la Commission. Précisons à ce propos que le Conseil communal n'entend pas à ce jour, installer un tel centre dans la Halle de l'usine électrique Numa-Droz.

Le Conseil communal entend poursuivre sa collaboration avec la Commission des sports, sur la base de son rapport et de ses propositions, mais ne peut évidemment pas valider et adopter tels quels toutes ses orientations, ses réflexions et ses projets. Des études plus approfondies sont en cours sur certaines des propositions (accès au site du Gros Crêt, par exemple), alors que sur d'autres elles devront être menées. En conséquence, votre Autorité ne doit pas se sentir liée par l'ensemble des propositions figurant dans le rapport de la Commission des sports, mais simplement tenir compte de l'esprit qui l'anime et de l'orientation.

Chaque proposition fera l'objet d'une discussion, notamment afin de s'assurer qu'elle s'inscrive dans le cadre général, avant de solliciter un crédit du Conseil général pour toute réalisation concrète.

Conséquences sur les finances et sur les ressources humaines

Le cadre qui est fixé permettra l'élaboration d'un plan d'investissement à inclure dans les futurs budgets et dans la prochaine planification financière et permettra de vous soumettre à l'avenir d'autres rapports pour la réhabilitation et la construction d'infrastructures. Les réorganisations du service évoquées devraient permettre la mise en place de cette nouvelle politique avec une légère diminution du personnel d'encadrement et avec un effectif stable.

Les projets qui vous seront soumis seront modulés dans le temps en fonction de la situation financière de notre Ville et de sa capacité d'investissement.

Ce rapport permettra également de jeter les bases en vue de mener une discussion avec la Commission des sports et les clubs au sujet de la politique de subventionnement, ainsi que pour la poursuite de l'aménagement de places de sport et la mise à disposition d'espaces publics dans les quartiers. D'autres services communaux étant concernés de très près par ces deux derniers points (urbanisme et travaux publics notamment), rien ne sera entrepris sans une concertation et une collaboration étroite.

Rapprochement et collaborations avec l'Etat et les Villes

Une première séance réunissant la Conseillère d'Etat ainsi que les trois Conseillers communaux en charge des sports des trois villes a eu lieu le 9 mai 2006 à Neuchâtel. Suite à cette discussion, un mandat a été confié aux responsables des sports de chaque entité. Dans un premier temps, un bilan définira concrètement (qui a la mission de faire quoi et comment) les missions de chacun et la manière de procéder. Ce bilan doit notamment couvrir les aspects suivants : infrastructures (état, besoins, intentions), liste des clubs et associations, mode de soutien (subvention directe, soutien indirect, mise à disposition d'infrastructures et/ou de personnel), listes des activités de chaque Service des Sports. Sur cette base, et dans un second temps, les responsables politiques se réuniront à nouveau afin de dégager les axes de collaboration possible. Une réflexion de fond devra notamment intervenir en ce qui concerne les rôles respectifs de l'Etat et des Villes. Ces dernières devraient garder le contrôle de tous les aspects qui ressortent clairement d'une politique de proximité. Dans un troisième temps, un second mandat devra être confié, afin de vérifier que les options retenues puissent s'inscrire concrètement dans la réalité.

A l'heure actuelle, il est prématuré de prévoir quels seront les contours de cette collaboration. Néanmoins et compte tenu de ce premier échange, il y a lieu de souligner que les réflexions qui sont les nôtres sont partagées par les principales collectivités du canton. Le présent Rapport n'entre pas en contradiction avec la démarche entamée mais bien au contraire, il l'appuie. En effet, avant de pouvoir s'impliquer dans ce type de collaboration, il est positif que nous puissions au préalable définir les contours de ce qui est souhaitable pour notre propre ville. Le Conseil communal restera attentif au fait que les orientations prises à l'avenir puissent s'inscrire dans ce cadre de collaboration cantonale et pour ce faire, maintiendra un contact étroit avec les autres autorités avant de concrétiser certaines orientations ou certains projets.

Éléments relatifs au développement durable

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, par la mise en place d'une politique active en matière sportive ou encore par l'organisation d'activités telle que le « Midi Tonus » s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

En outre, la réalisation de zones de détente et d'infrastructures de plein air proches de la ville et facilement accessibles, telles que décrites dans le présent Rapport, s'inscrit également dans une perspective de développement durable. En effet, souvenons-nous que bon nombre de personnes n'hésitent pas à prendre leur véhicule pour des déplacements plus longs, lorsqu'ils ne trouvent pas les conditions adéquates à proximité. La possibilité de pratiquer un sport ou une activité de détente près de la ville induit de fait une limitation potentielle du trafic automobile.

Classement de motions

Certaines questions soulevées, en particulier dans la motion P. Hainard et E. Fernandez Aeberhard, trouvent des réponses complémentaires dans le rapport relatif à la motion A. Pizzolon « pour l'étude de la possibilité de créer de nouveaux espaces de jeux » ainsi que dans celui relatif à la politique globale de la jeunesse et à l'accueil extrascolaire.

Le Conseil communal considère avoir ainsi répondu pour l'essentiel aux motions susmentionnées et propose à votre Autorité d'en accepter le classement.

En vous remerciant, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de notre politique communale, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent Rapport et de classer les trois motions susmentionnées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Pierre Hainard

Le Chancelier :
Sylvain Jaquenoud

Annexe : Rapport de la Commission des sports

Propositions pour une politique sportive à La Chaux-de-Fonds

Rapport élaboré par la Commission des sports
avec l'appui de l'Office des Sports

1. Introduction

La politique sportive touche plusieurs domaines et constitue une forme particulière de politique transversale. Elle formule des objectifs et développe des mesures qui touchent la santé publique, la formation, la recherche et la politique sociale comprises comme un ensemble. La politique sportive se veut une action de l'Etat également fédératrice des actions privées, appropriée aux problèmes de société et tournée vers l'avenir.

Dans notre esprit, un rapport de politique sportive doit indiquer des axes à développer et une stratégie pour y parvenir. Il propose des actions à même de faire évoluer le monde du sport mais ne peut prendre en compte la situation conjoncturelle précise qui est celle du moment. Vous trouverez donc des propositions qui représentent des charges pour la Ville, le but étant de ne pas perdre de vue les objectifs et de les appliquer au gré de la réalité financière.

Plusieurs initiatives ont été prises ces derniers temps, au niveau communal, dans le domaine du sport. En effet, dans notre société les deux dernières décennies ont vu le sport se développer et prendre une place toujours plus importante. Tant au niveau éducatif que sous les angles de la prévention de la santé, de l'intégration sociale, comme vecteur d'image ou encore au niveau économique, le phénomène sportif est devenu incontournable. La place que les médias y consacrent devrait nous convaincre de l'engouement qu'il suscite et de l'impact qu'il a sur une très large frange de la population. Toutefois, il ne faut pas occulter le fait que la part de la population active sur le plan sportif et du mouvement est encore beaucoup trop faible dans notre pays et en particulier en Suisse romande. La Ville de La Chaux-de-Fonds n'échappe malheureusement pas à une tendance qui déploie des effets négatifs sur la santé de la population.

Le récent rapport de politique sportive du Conseil fédéral, les réflexions menées actuellement au niveau cantonal sur le rôle et les missions du Service cantonal des Sports, les motions déposées au Conseil général, ainsi que la volonté exprimée par le Conseil communal de faire un effort particulier dans ce domaine, sont de bonnes opportunités pour entreprendre une réflexion au niveau communal dans le domaine du sport afin de lui donner une nouvelle impulsion.

Nous sommes convaincus de l'importance de cette démarche, car les bienfaits d'une pratique sportive mesurée et régulière ne sont plus contestés aujourd'hui. La Ville de La Chaux-de-Fonds, à l'instar de beaucoup d'autres, doit entreprendre un assainissement de ses infrastructures vieillissantes.

Elle devrait également repenser l'organisation de la cité et le fonctionnement dans les quartiers. L'utilisation des routes et du domaine public représente un enjeu urbain en forte relation avec la pratique sportive, comme le soulevait la motion Hainard. Il serait souhaitable de rendre un certain nombre de ces lieux à la pratique de la mobilité douce ou du sport libre (marche, course, vélo, trottinette, patin à roulettes, luge etc.) et de limiter le trafic automobile en créant des zones de rencontre dans les quartiers (20km/h et priorité aux piétons). L'utilisation du domaine public pour la pratique du mouvement libre et non structuré nécessitera, elle-aussi, une intervention étatique puisque l'actuel usage de la rue et des trottoirs est surtout conditionné par la présence inerte ou mobile des véhicules à moteur. Les interventions des pouvoirs publics pour restituer la rue aux enfants notamment mais aussi aux autres piétons ne présentent pas les défauts de la prise en charge en infrastructures : peu de coûts de construction ou d'entretien, pas plus que de surveillance. C'est à la réflexion urbanistique que nous devons une partie des solutions dans ce domaine, solutions qui elles aussi se développeront au gré des moyens que notre Ville pourra consacrer aux aménagements dans les quartiers. Mais ces deux types d'interventions doivent être pensés comme complémentaires.

Il s'agirait également de créer de nouvelles infrastructures qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, comme par exemple le projet « chemin des rencontres » reliant les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle et qui permettra de nombreuses activités de mouvement en plein air. Pour cela, il faudra au préalable établir un concept communal des installations sportives qui permettra de coordonner les mesures à prendre avec les communes voisines et le canton. Il faudra prendre des initiatives qui augmentent l'activité sportive quotidienne de la population. Il faudrait également valoriser l'image de la ville au travers d'équipes ou de fédérations sportives performantes et, enfin, favoriser son économie touristique locale par l'organisation de manifestations d'envergure nationale et internationale.

2. Historique et rôle de l'Office des sports

C'est en 1954 que les autorités de l'époque ont créé l'Office des sports. Celui-ci a depuis lors été dirigé par trois délégués aux sports : 1954 – 1960 M. Maurice Payot, 1961 – 1972 M. Pierre Perret et depuis 1973 M. Daniel Piller. En 2002, le Conseil communal a renforcé le service avec un adjoint aux sports, M. Alexandre Houlmann (à 50% depuis septembre

2002 et à 100% dès septembre 2003), et d'une secrétaire à mi-temps (le secrétariat a été augmenté de 25%). La création de la Commission des sports par le Conseil général, quant à elle, date de la fin de l'année 1997. La Commission des sports est une commission de gestion du Conseil général et son rôle consiste à surveiller la bonne marche du service, à donner son avis sur les comptes et les budgets, à donner des impulsions et faire des propositions pour l'amélioration des prestations.

L'Office des sports gère l'exploitation et l'utilisation de l'ensemble des infrastructures sportives de la ville. La partie bâtiments proprement dite est sous la responsabilité de l'Intendance des bâtiments, l'Office des sports bénéficie également de l'aide de la Voirie, du service de conciergerie et des Espaces verts pour ce qui concerne l'entretien des sites. Nos infrastructures comprennent les halles de sport, les terrains de football, les pistes de ski de fond, de course et de VTT, les piscines, les patinoires et le chalet de La Clairière à Arveyes/Villars, qui est, lui, sous la responsabilité de l'Instruction publique. Le personnel du Service est constitué de 24 personnes pour 21,8 postes, regroupées en cinq équipes (administration 2,5 postes, piscine-patinoire des Mélèzes 10,3 postes, centre sportif de la Charrière 5 postes, centre des Arêtes 3 postes, chalet de La Clairière à Arveyes 1 poste qui ne sera plus à charge de la Ville dès 2007).

Face à l'ampleur de la tâche et aux besoins actuels et ce, malgré les efforts consentis pour le renforcer sur le plan administratif, l'Office des Sports reste faiblement doté et les heures supplémentaires s'accumulent.

A ce titre, il est à noter que durant les dix dernières années, la Ville de Neuchâtel a vu l'effectif administratif de son Service des Sports passer de 2 à 11 personnes, et ceci pour un parc d'infrastructures sportives et une population légèrement moins importants que les nôtres. Relevons toutefois que Neuchâtel a une autre structure d'organisation et qu'elle a fortement développé les écoles du sport et le sport pour tous. Les revenus engendrés par ces activités couvrent en partie leurs frais d'organisation (3 postes).

3. Financement du sport

Si l'on fait une rapide comparaison des sommes consacrées par la commune en 2002 en matière sportive et en comparaison nationale, il ressort que Fr. 83.60 par habitant y sont consacrés. La moyenne suisse est de Fr. 72.- par habitant (la fourchette suisse se situe entre Fr. 65.- et 432.- par hab.) Nous nous situons donc légèrement en dessus de cette moyenne. Toutefois, cette moyenne est plus élevée si l'on compare les communes d'une certaine importance, il s'agit donc de pondérer ce résultat. La ville se situe plutôt dans le bas de l'échelle, si on la compare avec des villes de même importance.

Le financement de la modernisation et de la construction de nouvelles installations devrait être assuré afin de permettre l'encouragement de la pratique sportive dans les divers milieux de notre population. L'assainissement et un meilleur équilibre financier des installations passent par un calcul établissant la vérité des coûts afin que les prix d'entrée et de location puissent être adaptés en conséquence, sans pour autant qu'ils ne deviennent prohibitifs. Ceci devrait permettre une discussion constructive et objective avec les responsables de clubs. Cette discussion devra s'inscrire également dans la perspective de la mise en place d'une carte indigène octroyant des avantages aux contribuables chaux-de-fonniers.

4. Les catégories de pratiques sportives

- *Le sport pour tous*

Les pratiques sportives dans le domaine du sport pour tous sont nombreuses. Elles devraient toucher l'ensemble des classes d'âge de la population. Il manque néanmoins passablement d'activités adaptées et attractives pour les enfants, les personnes du 3^e âge ainsi que pour les adultes dans la force de l'âge. En effet, l'on doit constater que la plupart des clubs concentrent leurs activités dans une optique compétitive et élitaire du sport. De la sorte, les clubs de fitness qui se sont développés de manière privée répondent à une réelle attente et offrent une vaste panoplie de cours destinés à tous les publics. Or, le sport pour tous est certainement, et avec raison, le principal domaine d'activité dans lequel les collectivités publiques s'engagent. Cette tendance devrait encore se renforcer dans les années qui viennent et ceci entre autres pour les quelques raisons suivantes :

- Dans nos sociétés modernes très fortement axées sur les lois du marché, la personne est trop souvent reléguée au second plan, ce qui tend à provoquer de graves tensions au sein de la société. Le milieu du sport est, avec la culture, encore un lieu qui offre une des rares possibilités de rencontre et de valorisation de l'individu et du groupe, indépendamment des origines sociales, ethniques ou de l'âge des participants.
- La sédentarisation croissante et les nouvelles habitudes alimentaires tendent à développer de nouvelles pathologies qu'une pratique régulière du mouvement permet de juguler. L'obésité croissante d'une partie non négligeable de la population, phénomène également présent chez les enfants, en est la partie la plus visible.

- *Le sport de compétition*

Ce domaine offre le plus de choix d'activités. La plupart des sociétés privilégient ce segment et lui consacrent la majeure partie des compétences, des dirigeants, des entraîneurs et des moyens financiers. Cet effort concerne principalement les jeunes et surtout les jeunes adultes talentueux. Certains grands clubs ont fait un effort d'organisation pour intégrer tout le monde, toutefois, les personnes adultes qui privilégient une approche moins compétitive du sport n'y trouvent pas toujours leur place, faute d'activités adéquates.

- *L'éducation physique et sportive (EPS)*

Ce domaine particulier est de la compétence des directions d'écoles. Or, une collaboration plus intense de l'Office des sports avec les délégués aux sports et à l'éducation physique ainsi que les directions des écoles enfantine, primaire, secondaire, du CIFOM, du Lycée, du CERAS et des Perce-Neige est souhaitable. La collaboration entre les écoles et les clubs est pratiquement inexistante. Comme le préconise le rapport du Conseil fédéral, il serait bon de réfléchir à une mise en réseau des diverses institutions s'occupant de sport. Cela permettrait certainement la création d'une nouvelle dynamique profitable à chaque partie.

5. Les clubs

Avec presque 100 clubs actifs, le monde sportif est de loin le plus grand mouvement associatif de la ville. Ce nombre élevé de sociétés génère beaucoup d'activités et d'heures de bénévolat mises à disposition de la collectivité. La politique de tarif très bas pratiquée pour la location des installations sportives constitue, de fait, une subvention indirecte aux sociétés. Il n'y a pas de critères objectifs quant aux tarifs appliqués. Ceux-ci ne sont liés ni aux performances sportives ni aux services rendus à la collectivité. Globalement, ce système, s'il a le mérite d'aider tout le monde, a aussi le défaut de ne pas reconnaître ni favoriser les clubs qui font un effort particulier dans la promotion de la santé ou de l'éducation en s'engageant, par exemple, dans la formation des jeunes, les activités pour les adultes de plus de 40 ans ou dans l'organisation d'événements sportifs majeurs.

Les contacts entre l'Office des sports et les clubs de la région devront être intensifiés pour connaître les problématiques de chacun et leurs besoins.

6. L'évolution de la pratique sportive

La pratique sportive au sein des clubs tend à se diversifier au profit d'une pratique plus spontanée et organisée de manière individuelle. Cette tendance a favorisé, entre autres, l'émergence des salles de fitness qui, elles-mêmes, se sont muées en prestataires de service sportif et de bien-être. Ainsi, une salle de sport moderne offre-t-elle aujourd'hui, à côté de la musculation, toute une gamme d'autres activités destinées à pallier les maux de société les plus fréquents (problèmes cardiovasculaires, régulation du poids, souplesse, gymnastique du dos, renforcement de la musculature, etc.) et ceci selon le rythme, l'envie et les moyens de chacun.

- *Sport spontané, sport de rue*

Depuis 1984, avec le succès du dream team aux Jeux Olympiques de Los Angeles, le basket-ball est devenu le premier phénomène de sport de rue. Cette petite révolution a des conséquences importantes sur les pratiques sportives d'aujourd'hui et ceci notamment chez les jeunes.

Après le basket, d'autres sports ont suivi. Dans notre région, c'est plus particulièrement le « street hockey », le « skate board » et dans une moindre mesure, la « break danse » qui se sont développés. D'autres sports spontanés de plein air (ski de fond, raquettes, vélo de montagne, course à pied, « walking »), se pratiquent sans structures et avec des infrastructures légères. Il s'agit de tenir compte de ces phénomènes et de les intégrer dans une réflexion globale des pratiques sportives (constructions d'équipements, aménagement du territoire, etc.). Le site du Gros Crêt constitue de fait un lieu approprié pour une grande partie de ces activités et il ne lui manque qu'un accès et un parking pour en faire un véritable espace de détente pour notre population et un site de tourisme vert situé à deux pas de la ville.

7. Le sport et la santé

- *La politique d'encouragement de la Confédération*

Un des objectifs de la Confédération dans son concept de politique sportive est d'augmenter de 1 % par année la part des pratiquants réguliers. Celle-ci est située en Suisse à 27% (la pratique romande est malheureusement bien plus basse). Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec une politique volontariste et incitative qui reposera sur plusieurs volets. Des installations attractives, en bon état, accueillantes et bien entretenues, des sociétés sportives dynamiques, des activités s'adressant à toutes les couches et tous les âges de la population ainsi que des compétitions populaires incitatives qui suscitent l'envie de s'entraîner, sont quelques-unes des mesures pouvant stabiliser et peut-être inverser les tendances néfastes de la sédentarisation. La conjonction de

« restauration rapide, TV/jeux vidéos et inactivité » est une tendance qui, aujourd'hui déjà, laisse des traces. Si nous n'entreprenons rien pour inverser ces tendances, celles-ci induiront à moyen terme des dépenses de santé proportionnellement bien plus considérables. Dans ce domaine également, il s'agira de créer des activités, de réactiver ou simplement de participer aux actions déjà menées par le canton et la confédération (« Midi tonus », « Allez Hop », « Human Power Mobility », « Faites du sport en allant au sport », etc.). Pour avoir un impact optimal et un suivi, ces diverses actions devraient être menées avec la collaboration des diverses instances (communales, cantonales, et nationales) déjà en charge, directement ou indirectement, de la politique de la santé. Ces pratiques s'inscrivent également dans une perspective de développement durable et devront faire partie du futur agenda 21 puisque, tout en favorisant le mouvement, elles entendent porter l'accent sur la mobilité douce et la réduction des déplacements en transport individuel motorisé.

8. Organisation d'écoles du sport

A l'instar de ce qui a été instauré en Ville de Neuchâtel avec un succès avéré, il s'agit de mettre en place une structure d'écoles du sport en partenariat avec les clubs de la région (Montagnes neuchâteloises). Celle-ci aura comme but de favoriser des activités de qualité pour tous les âges. Les écoles du sport agiront en tant que structure complémentaire et non concurrentielle aux offres des clubs et des structures privées. Elles devront être organisées de telle manière qu'elles deviennent financièrement autoportantes. L'objectif prioritaire est d'offrir des activités qui attirent une nouvelle clientèle et qui augmentent le nombre de pratiquants réguliers dans une palette de sports reconnus pour leurs qualités éducatives, non traumatisantes et bénéfiques pour la santé (activation cardio-vasculaire, renforcement musculaire et mobilité articulaire). Les écoles du sport devraient faire partie intégrante des structures d'accueils pour l'encadrement éducatif des enfants en dehors des horaires scolaires.

9. Les principales manifestations sportives

Chaque année, il se déroule en ville un très grand nombre de manifestations sportives. Il faut reconnaître cependant que la plupart d'entre elles sont des organisations à caractère interne, local ou régional comme le Tour du canton et la Transneuchâteloise VTT, pour ne citer que celles qui rassemblent le plus de participants. Toutefois, seuls quelques événements d'envergure ont un rayonnement médiatique national :

- Les matchs du Hockey Club La Chaux-de-Fonds, LNB (1200 spectateurs).
- Les matchs de football du FC La Chaux-de-Fonds (700 spectateurs)
- La course UCI internationale de vélo de montagne « MegaBike » (1000 participants & 1000 spectateurs).

- La « Street hockey cup » (1000 participants, 1000 spectateurs).
- Le meeting international d'athlétisme « Résisprint » (800 spectateurs).

Un grand travail médiatique reste néanmoins à faire pour que ces manifestations aient un rayonnement digne de leur importance. Il est à noter que des événements équivalents se déroulant dans les grands centres ou dans les régions touristiques sont mieux couverts par les grands médias nationaux. Nous comptons sur la collaboration avec le chargé de communication pour focaliser l'intérêt des journalistes concernés sur nos manifestations.

D'autre part, nous pensons que la Ville de la Chaux-de-Fonds, en collaboration avec Le Locle, Neuchâtel et les autres villes du canton, pourrait se profiler dans des sports de « niche », à fort potentiel de progression en terme du nombre de pratiquants et de médiatisation (par exemple le patin à roulettes en ligne ou la course à pied). Toutefois, il serait illusoire de penser que nos régions pourront suivre les surenchères financières coutumières dans les grands sports d'équipes sur-médiatisés. Les exemples de déboires financiers des clubs de football de Sion et de Lausanne, pour ne citer que la Suisse romande, sont de ce point de vue les exemples malheureux à ne pas suivre.

10. Les infrastructures sportives

Les années cinquante ont été une décennie très importante dans le domaine de la construction d'infrastructures sportives à La Chaux-de-Fonds, preuve du dynamisme de la ville. La piscine et patinoire des Mélèzes, le stade de la Charrière ainsi qu'un certain nombre de salles de gymnastique datent de cette époque. Dans les années 1967-1982, d'autres réalisations importantes ont vu le jour avec la construction des halles de Bellevue, de la piscine couverte et des halles de Numa-Droz, du centre sportif des Arêtes, comprenant une piscine couverte publique, une salle d'escrime et un terrain mixte de rugby et football.

Depuis une vingtaine d'années, le parc des infrastructures sportives, à l'exception de quelques modestes réalisations, ne s'est pas agrandi, ceci malgré les demandes exprimées par les sociétés sportives et les besoins non satisfaits des écoles. Il faut savoir en effet que la ville ne répond que très partiellement aux directives de l'Ordonnance fédérale de 1972 en matière d'éducation physique, directives qui viennent récemment d'être confirmées par le parlement. Les infrastructures manquent et, dans nos régions, le recours à l'EPS en plein air n'est, pour des raisons climatiques bien compréhensibles, pas toujours possible. Ces faits nous amènent aujourd'hui aux constats suivants :

- Plusieurs de nos infrastructures sportives sont vieillissantes, défraîchies et par conséquent peu attractives pour les usagers. Certaines d'entre elles ne correspondent plus aux normes techniques ou sportives actuelles (dimensions, éclairage, homologation, etc.).
- La planification de la rénovation des installations, ainsi que de la construction de nouvelles infrastructures pour les besoins exprimés et avérés devrait être entreprise sans tarder. Les besoins sont particulièrement importants dans les domaines suivants :
 1. Des salles de sports multifonctionnelles, répondant aussi bien aux besoins des activités sportives compétitives que scolaires. Si nous ne construisons pas, nous perdrons dès 2007 les subventions fédérales auxquelles nous aurions droit.
 2. Une piscine couverte de 50 m. conforme aux besoins de la région.
 3. Un mur d'escalade intérieur, inclinable et de bonne dimension.
 4. A plus long terme, une fois que le site des abattoirs aura trouvé son affectation définitive, il faudra prévoir un skate parc couvert de remplacement.
 5. La réflexion sur la mise en place d'infrastructures dans les quartiers doit également se poursuivre.

Pour permettre cette planification, l'Office des sports et l'intendance des bâtiments devront faire un état des lieux complet de chaque installation dans un délai raisonnable.

- Nous devrions, à l'avenir, être plus attentifs aux nouvelles tendances qui se manifestent dans les pratiques sportives. Le recul des membres constaté dans les clubs au profit d'une pratique plus individuelle engendre des comportements et des besoins plus diversifiés et avec un besoin de renouvellement plus rapide qu'autrefois. Il s'agira d'être souple pour que de nouveaux lieux de pratiques sportives puissent se développer.

11. Propositions d'amélioration de l'utilisation des installations existantes et nouvelles constructions

- L'élaboration d'une planification à court et moyen terme de rénovation et de construction d'installations sportives pourrait constituer un objectif prioritaire pour l'Office des sports. Celle-ci servirait à l'élaboration des futures planifications financières.
- Établissement d'un concept d'occupation plus dense des locaux actuels.
- Construction de deux nouvelles salles de sport à usage polyvalent et polysportif (deux salles pour l'école primaire et infantine et pour le CIFOM pour répondre partiellement aux normes de la confédération).
- Construction d'un mur d'escalade à usage scolaire, associatif et sportif.

- Recherche d'une meilleure utilisation et de l'équilibre financier pour le chalet « La Clairière » à Arveyes, avoir une réflexion plus fondamentale sur la gestion future de cette maison.
- A moyen terme, la construction d'une infrastructure aquatique d'importance régionale voire nationale (CISIN III) devrait être envisagée. Celle-ci répondrait à la fois aux besoins de la population, des clubs et du futur CNT (Centre National de Triathlon).
- Construction d'un espace de sport « Fun », idéalement dans l'ancien bâtiment *de l'usine électrique ou dans une surface équivalente*.

12. Les nouveaux besoins en installations

Les nouvelles pratiques sportives, à l'origine sans structures, tendent aujourd'hui vers une forme d'organisation et revendiquent, à l'instar d'autres sports, des lieux pour s'exprimer et se développer. Avec l'aide du service d'hygiène et de la police locale, une solution provisoire de skate parc couvert a été trouvée aux anciens abattoirs et donne satisfaction. La grande halle de l'usine électrique pourrait trouver une nouvelle affectation alliant sport et culture. Pour l'aspect sportif, il s'agirait d'installer dans ce volume un certain nombre d'activités « fun » dont voici une liste non exhaustive :

- Terrain de beachvolley
- Skate Parc
- Mur d'escalade
- Dojo (Art martiaux)
- Tennis de table
- Badminton

D'autres sites tels que d'anciennes usines, l'ancien garage des Entilles, l'ancien bâtiment de la poste au Crêt du Locle, l'intégration au projet du FCC à la Charrière, voire l'ancien garage de la Ronde, pourraient aussi être envisagés.

(Voir à ce propos le très bon exemple du « Block » de Winterthur qui a un très grand succès et qui, suite à un investissement unique de la Ville, fonctionne actuellement de manière autonome et sans deniers publics).

Cette affectation permettrait de réaliser un véritable complexe sportif puisque la construction de deux halles de sport est prévue en vis-à-vis, construction pour laquelle le Conseil général a déjà octroyé deux crédits pour l'achat du terrain et le concours d'architecture. Cette conception permettrait certaines synergies (locaux annexes en commun, passage sécurisé pour les élèves du collège primaire de l'Ouest et de Cernil-Antoine). Ce projet aurait l'avantage de revaloriser un quartier de la ville. La place de sport du collège de Bellevue, en accord avec les écoles primaire, secondaire ainsi que la protection civile, a été réaménagée pour la pratique du street hockey.

Il manque toutefois, aux abords immédiats de la ville, une base de sports et de loisirs avec une zone de parcage qui permettrait de faciliter l'accès des utilisateurs aux diverses pistes existantes. La zone du Gros Crêt jusqu'à La Ferme Modèle offre de ce point de vue un certain nombre d'aspects intéressants. Une étude permettrait de fixer les objectifs et les services qu'une telle base de sports et de loisirs amènerait à la ville, tant sur le plan sportif que touristique. Il s'agit, en effet, pour la Ville de la Chaux-de-Fonds de se profiler dans le nouveau concept de tourisme vert que le canton souhaite promouvoir. Une base de sports et de loisirs aux abords de la ville, qui intégrerait la cabane forestière et la buvette du « Maillard », le téléski et la buvette du chapeau Râblé ainsi que l'activité « Acroland » permettrait de favoriser les pratiques de la marche, de la course à pied, du walking, du VTT, de la raquette, du ski de fond, du ski ainsi que de l'équitation. Ces activités de toutes saisons, déjà abondamment pratiquées chez nous, mériteraient d'être encore développées dans une zone de sports et de loisirs leur étant dédiée. Celle-ci devrait offrir quelques commodités telles qu'un plan d'accès, des pistes balisées pour les diverses activités, des tableaux synoptiques d'orientation, un parking et éventuellement un vestiaire avec douche. Le tout pourrait être géré en partenariat public privé et intégré dans les projets de développement du « parc naturel régional du Doubs » et devrait nous relier physiquement au Locle.

La création d'infrastructures susceptibles d'être à disposition pour faire du sport d'une manière plus ludique et sans trop de contraintes doit être une préoccupation constante.

13. Politique de subventionnement des clubs et des manifestations

Un nouveau concept de subventionnement des clubs et des manifestations sportives pourrait être élaboré.

Ce nouveau concept devrait s'appuyer sur des critères qui restent à définir. Un contrat entre le club bénéficiaire et l'Office des sports devrait permettre de favoriser les activités qui encouragent les axes de la politique sportive de la Ville. Ces axes pourraient être les suivants :

- Les activités sportives pour le développement de la santé.
- Les activités sportives pour les jeunes.
- Les activités pour les plus de 40 ans.
- Les activités adaptées pour le 3^{ème} âge.
- La promotion de l'image de la ville au travers de manifestations d'envergure nationale ou internationale.
- Les grands clubs médiatiques.

Les critères suivants pourraient être pris en compte :

- Concept de formation de la jeunesse
- Concept de formation des cadres et des moniteurs
- Offre sportive à large spectre
- Ancienneté et histoire significative du club
- Impact médiatique pour la ville
- Grand engagement dans l'organisation de manifestations d'envergure
- Concepts innovants
- Nombre de spectateurs
- Nombre de membres
- Résultats sportifs et position dans le championnat (ligue A, ligue B etc.)

14. Proposition de mesures à prendre

Mesures générales

- Informatisation des procédures répétitives de l'Office des sports par la mise en application du projet GIDIS Gestion Intégrée Des Installations Sportives (visualisation, location, facturation, comptabilisation, suivi du contentieux) soutenu par la Confédération dans le cadre d'un projet pilote élaboré par l'Office des sports et élargi dans le cadre d'une collaboration cantonale avec le projet @gis (application de gestion des installations sportives).
- Liaison Intranet avec les divers responsables des centres sportifs (Mélèzes, Charrière, Arêtes) pour permettre une gestion facilitée du personnel et des infrastructures.
- Attribution d'une somme annuelle au budget de fonctionnement de l'Office des sports pour permettre la mise en place des diverses mesures envisagées pour la promotion de l'activité physique auprès de la population (mesures de prévention et d'augmentation du nombre de pratiquants réguliers).

Réflexions et impulsions

- Réorganisation de l'Office des Sports en un Service des Sports et de la Jeunesse.
- Réflexion et établissement de critères concernant les sports que la ville souhaite favoriser en fonction de paramètres propres à notre région.
- Collaboration avec les services des sports des Villes de Neuchâtel et du Locle ainsi qu'avec l'Etat de Neuchâtel, pour une politique régionale coordonnée, des actions et des constructions communes.
- Organisation ponctuelle, avec l'aide de la ville, de grandes manifestations sportives à caractère international induisant des répercussions touristiques, économiques et médiatiques.

- Consolidation et développement des filières sport-études avec la collaboration des fédérations, des écoles concernées et de "Swiss Olympic".
- Implantation du centre national de Triathlon
- Favoriser la coopération entre les associations sportives et la Ville en les incluant plus souvent dans la réflexion concernant des thématiques et des problématiques spécifiques.

Aide à l'organisation de manifestations sportives

- Élaboration et mise à disposition d'un cahier des charges des organisateurs de manifestations (guide de l'organisateur).
- Soutien à des manifestations existantes pour en faire des événements de niveau national ou international.
- Création d'une fondation pour l'organisation ponctuelle de manifestations d'envergure nationale et internationale, avec dotation d'une subvention annuelle permettant d'envisager l'organisation d'une épreuve majeure tous les quatre ans.
- Mise à disposition d'infrastructures gratuites ou à bas prix.
- Mise à disposition gratuite ou à bas prix de personnel de divers services, Office des Sports, Travaux Publics, Chargé de communication, Police, SIS.
- Aide dans les démarches administratives.
- Tenue à jour sur Internet d'un calendrier des manifestations sportives locales.

15. La politique d'information et de communication

L'échange d'information que nous voulons mettre en place avec les clubs s'appuiera essentiellement sur l'outil Internet et éventuellement d'Intranet. Cette possibilité nous permet d'être en permanence à jour avec les informations que nous diffusons et d'économiser la production d'information papier rapidement périmée. Cette solution nous permet à tout moment de produire des documents à la demande. La relation avec les clubs est également simplifiée et devrait permettre, une fois les habitudes prises, une réduction du courrier postal. Nous demanderons également une réciprocité aux clubs, c'est-à-dire de mettre sur leur site un lien afin de promouvoir www.chaux-de-fonds.ch. C'est également, sur ce site que nous entendons étendre les informations pratiques à disposition de la population, principalement celles liées à l'exploitation des infrastructures sportives (horaires, tarifs, fermetures annuelles, etc.).

La création d'un logo de l'Office des sports de La Chaux-de-Fonds à appliquer à toutes les activités, manifestations ou lieux gérés par l'Office des sports permettrait une meilleure identification par les habitants et les personnes de l'extérieur des efforts faits par la Ville en faveur du sport et de l'office qui en a la charge.

Ce logo devrait faire l'objet d'un concours auprès des clubs et des écoles, voire de la population. Il devra néanmoins s'insérer harmonieusement dans la stratégie de communication mise en place par la Ville.

Pour le soutien et l'information aux organisateurs, il nous apparaît que toutes les situations étant des cas particuliers, il serait illusoire de vouloir produire un quelconque document définitif, car il aurait inmanquablement le défaut majeur d'être ou bien trop succinct ou alors tellement exhaustif qu'il en serait indigeste. Un tel document serait immédiatement dépassé, car les informations doivent sans cesse être rafraîchies si l'on veut qu'elles soient utiles. Il est toutefois prévu de produire un document de base en version électronique, qui serait adapté aux besoins spécifiques d'un organisateur potentiel. La procédure d'information et de soutien adéquate nous semble être celle d'une prise en compte et d'un suivi personnalisé par l'Office des sports de tout organisateur potentiel. Le meilleur exemple à ce propos étant celui du rôle tenu par le Conseiller du parlement des jeunes.

A l'avenir, nous devrions également intégrer nos sportifs de renommée internationale dans la stratégie de communication de la ville et de l'Office des sports afin de valoriser nos efforts et de démontrer le dynamisme de la région.

16. En conclusion

La problématique du sport est vaste et ce rapport n'a pas la prétention d'en cerner tous les aspects, ni d'être exhaustif dans son analyse et ses propositions. Nous nous sommes concentrés sur les points qui, à notre avis, méritent de la part de l'Autorité et de la collectivité une attention et un soutien plus particulier afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population et du Conseil général en matière sportive, cela dans une perspective de promotion de la santé, de socialisation et d'intégration, ainsi qu'en tant que vecteur d'une image positive et dynamique de la Ville de la Chaux-de-Fonds. Le but de ce rapport est donc de jeter les bases pour le travail futur de l'Office des sports, en lui indiquant les grandes lignes de son action. Il est important que le Conseil communal, puis le Conseil général puissent se saisir de la question et fixer le cadre et les priorités du travail qu'il souhaite voir se réaliser.

L'Office des sports a fourni un grand effort pour l'élaboration de ce rapport et nous le remercions ici pour sa collaboration. A l'avenir, il serait souhaitable que cette collaboration se renforce encore afin que la commission puisse s'investir pleinement dans son rôle de commission de gestion.